

Les membres du conseil d'établissement de l'école du Bon-Pasteur sont convoqués à une réunion qui aura lieu le mardi 18 janvier 2022 à 19h00 en ZOOM.

Secrétaire : Kathia Robitaille

PRÉSENCES :			
Arsenault, Jacques	X	Gauthier, Myriam	X
Bélanger, Marie-Line	X	Lagacé, Émilie	X
Carré, Isabelle	X	Lépine, Marie-Josée	X
Deschênes, Éric	X	Noreau, Jeanne	X
Fiset, Julie	X	Robitaille, Kathia	X
Gauthier, Élisabeth	abs		

PROCÈS-VERBAL

1. Accueil et mot de bienvenue ;

Fait par monsieur Éric Deschênes.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;

CÉ 12/2021-22 Proposé par : Madame Marie-Line Bélanger
 Secondé par : Madame Myriam Gauthier

3. Lecture et adoption du compte rendu de la dernière réunion ;

CÉ 13/2021-22 Proposé par : Madame Julie Fiset
 Secondé par : Madame Émilie Lagacé

4. Suivi au compte rendu de la dernière réunion ;

- Point 7 : Le lien officiel pour les formations n'a pas encore été transmis, mais il le sera à tous les membres d'ici vendredi le 21 janvier.
- Point 8 : Plusieurs communications sont transmises aux parents depuis quelque temps, autant par la direction générale du Centre de service scolaire de Portneuf que par monsieur Éric. En résumé, la gestion des cas dans les écoles est maintenant faite par les centres de services scolaires et non plus par la Direction de la santé publique. Les masques ne sont pas obligatoires lorsque les employés sont à l'extérieur, mais il est important de l'avoir à portée de main afin d'être en mesure de le porter rapidement en cas de proximité avec un élève ou un autre membre du personnel.

L'isolement est passé de 10 jours à 5 jours tout en respectant les exigences de la santé publique : diminution des symptômes et une période de 24 heures sans fièvre, port du masque en continu et distanciation de 2 mètres pour les 5 jours suivants.

Pour ce qui est des tests rapides, nous attendons une livraison d'autotest dans la présente semaine ou au plus tard, la semaine prochaine.

- Vaccination de la 2^e dose pour les enfants de 5 à 11 ans : cette dernière aura lieu vers le 16 février (8 semaines plus tard) et ce, pour les mêmes élèves qui ont reçu la première dose à l'école le 16 décembre dernier.
 - Élection d'un parent substitut : monsieur Éric a validé l'information voulant que l'élection du comité de parent soit faite à l'assemblée générale extraordinaire. La réponse obtenue est que les membres du Conseil d'établissement sont en droit de procéder à l'élection du parent substitut à tout moment en cours d'année.
5. Période de questions pour le public ;
- Aucun point.
6. Organisation scolaire 2022-2023 : première ébauche ;
- Une des étapes importantes pour l'organisation scolaire est la période d'inscription qui aura lieu le 10 février en soirée ainsi que le 11 février en journée (avant-midi). Une parution aura lieu dans Le Citoyen le 30 janvier prochain.
 - Nous avons la confirmation que nous aurons une classe de préscolaire 4 ans pour la prochaine année. Cette clientèle représente environ 50 % de notre clientèle de 5 ans donc ce qui pourrait représenter environ 25 enfants. Il faut un minimum de 6 inscriptions pour avoir une classe et chaque classe peut accueillir un maximum de 17 élèves. Les critères de sélection : si l'enfant est déjà associé à un partenaire au niveau d'un suivi, si frère ou sœur fréquentant déjà l'école, date d'inscription.
 - Pour la troisième année, les parents ont la possibilité de choisir l'école de leur enfant, mais par contre, ils doivent assurer le transport si la demande est acceptée. De plus, le tout est dans la mesure où l'école désirée a la possibilité d'accueillir l'élève dans sa capacité d'accueil.
 - Prévisions actuelles : un (1) groupe de 4 ans, deux (2) groupes de 5 ans (la prévision du ministère est de 38 élevée, mais nous avons déjà un potentiel de 36 élèves sans même compter les enfants qui sont en milieu familial ou à la maison et ce, sans même tenir compte des enfants qui sont à la garderie de Donnacona), treize (13) groupes au primaire (nous en avons douze (12) actuellement).
 - Relocalisation des élèves pour manque d'espace : le ministère évalue la possibilité de relocaliser des enfants dans un rayon de 20 km de notre école avant de prendre la décision d'agrandir.
 - Dossier de la bibliothèque : le maire a fait appel à un notaire afin de faire une recherche de titres dans le but de confirmer que la Ville de Cap-Santé est bel et bien propriétaire de l'espace bibliothèque qui est situé dans l'École primaire du Bon-Pasteur. Une fois cette recherche de titres terminée, la ville aura jusqu'au 29 octobre 2022 pour présenter une offre au Centre de services scolaire de Portneuf pour une occasion d'affaires.
7. Discussion sur le temps alloué à chaque matière (y compris l'anglais intensif) ;
- Dans le passé, il y avait une uniformité au niveau des minutes d'enseignement pour les spécialités (trois (3) périodes de musique, trois (3) périodes d'anglais, trois (3) périodes d'éducation physique par cycle de neuf (9) jours) et on a augmenté le nombre de minutes d'éducation physique tel que fortement suggéré. Pour ce qui est de l'anglais, moins de minutes en 1^{re} année alors que les enfants apprennent tout juste le français et plus de musique, mais par contre, en deuxième année, on augmente le nombre de minutes d'anglais, mais on diminue le nombre de minutes de musique.
 - Un projet « On bouge » a été mis en place cette année pour les élèves du 3^e cycle et serait offert à toute la clientèle de l'école (de la troisième à la sixième année) pour la prochaine année. Un jumelage de deux (2) périodes en après-midi sur un cycle de 9

jours serait fait afin de permettre aux groupes de vivre des activités à l'extérieur de l'école surtout que nous avons plusieurs belles installations dans la ville de Cap-Santé et dans les alentours. Sondage auprès des élèves sur l'intérêt vouloir l'ajouter aux autres niveaux scolaires.

- Un sondage sera fait aux parents pour connaître les intentions au niveau de l'anglais intensif (régulier ou anglais intensif).

8. Activités modifiant l'horaire pour sorties et activités éducatives ;

- Ajouts : une sortie pour les élèves de 4^e à 6^e année : Bunker des sciences le 25 janvier 2022. Les activités pour le préscolaire ont aussi été ajoutées malgré qu'elles soient déjà réalisées de même que celles à venir.
- Pour la prochaine rencontre, le tableau sera modifié pour y inclure les mesures auxquelles nous avons droit avec le suivi des soldes de chacune d'elles.

CÉ 15/2021-22 Proposé par : Madame Marie-Josée Lépine
Secondé par : Madame Julie Fiset

9. Ouverture du service de garde lors de la semaine de relâche 2022 ;

- Suite au sondage d'intention transmis aux parents dans le but d'avoir un portrait des besoins en service de garde pour la semaine de relâche 2022, 115 familles ont répondu au sondage et seulement 19 % d'entre eux ont mentionné avoir un besoin alors que 81 % ont indiqué ne pas avoir de besoin.
- Nous avons besoin de 45 à 50 inscriptions par journée afin d'être en mesure de faire nos frais considérant que le taux d'absentéisme est d'environ 20 %.
- Le critère principal est d'être en mesure de faire nos frais afin de justifier l'ouverture du service de garde pendant la semaine de relâche ce qui n'est clairement pas le cas selon le sondage d'intention.
- Habituellement, la ville tente d'offrir un programme d'activités pour les familles qui auraient besoin du service de garde, mais pour le moment, la responsable au sein de la ville n'a pas encore de confirmation à cet effet.
- Les chiffres sont similaires à ceux de l'année dernière et le conseil d'établissement avait pris la décision de ne pas offrir le service de garde. Les membres du conseil sont tous d'accord pour ne pas offrir le service encore cette année.

CÉ 16/2021-22 Proposé par : Madame Marie-Line Bélanger
Secondé par : Madame Julie Fiset

10. Informations :

De la présidente :

- Madame Émilie souhaite la bonne année à tous les membres du conseil.
- Elle félicite tout le personnel de l'équipe-école pour les efforts qui ont été déployés la semaine de télé-enseignement de la semaine dernière.
- Correspondance reçue d'un parent en lien avec une réorganisation temporaire de groupe pendant la semaine de télé-enseignement pour accommoder une famille. Après vérification, autant de la part de la présidente que de monsieur Éric, le conseil d'établissement n'est pas tenu de gérer ou de prendre de décision à cet effet.

De la direction :

- Télé-enseignement : autant les parents, les enseignants que les enfants ont vraiment fait tous les efforts nécessaires pour le bon fonctionnement de l'enseignement en virtuel du retour du congé des Fêtes. Une très belle participation des élèves : 95 % des élèves ont participé.

- Le Google classroom étant utilisé aussi pour déposer le plan de cours ou les devoirs à faire, il devient un outil de plus en plus utilisé et pas uniquement pour l'enseignement virtuel.
- Un enfant qui doit être isolé, un plan de cours sera déposé sur Classroom afin de lui permettre de faire quand même les travaux et ainsi éviter, dans la mesure du possible, du retard dans les apprentissages. Un suivi sera fait une fois dans la semaine seulement par l'enseignant.

Du personnel :

- Aucun point, mais madame Marie-Line profite de l'occasion pour nous parler de son expérience avec ses élèves du préscolaire. Une belle participation autant des enfants que des parents. Chapeau aux parents et aux enseignants qui ont su relever le défi avec brio malgré toutes les circonstances que nous vivons actuellement.

De la responsable du SDG :

- Les éducatrices ont vécu une très grosse semaine pendant l'enseignement à distance avec les branchements de classe en ligne tout en respectant les spécialités et elles ont vraiment fait ça de main de maître.

Du comité de parents :

- Aucun point, la prochaine rencontre aura lieu le 25 janvier prochain.

Du membre de la communauté :

- Aucun point autre que celui de la bibliothèque déjà mentionné précédemment.

11. Divers :

- Aucun point.

12. Levée de l'assemblée : 21 h 02

Proposé par : Madame Myriam Gauthier
Secondé par : Monsieur Jacques Arsenault

Adopté à l'unanimité.